

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
02/08/2019

Dossier complet le :
02/08/2019

N° d'enregistrement :
F09319P0250

1. Intitulé du projet

Construction d'un bâtiment à usage de blanchisserie industrielle sur la commune de Marignane (13)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

M.A.J.

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

DELETOMBE FREDERIC, directeur Industriel, Achats et Supply Chain

RCS / SIRET

7 7 5 7 3 3 8 3 5 0 1 3 1 3

Forme juridique

SA à Conseil d'Administration

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39 - a) Travaux, constructions et opérations d'aménagement	Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R.111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. 420-1 du code de l'urbanisme comprise entre 10 000 et 40 000 m ² La surface de plancher du projet est d'environ 14 000 m ² ; celle du terrain d'assiette est de : 36 013 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment à usage de blanchisserie industrielle sur la commune de Marignane (13). Ce projet s'intègre sur un foncier de 36 000 m² environ au sein de la ZAC des Florides (Lot 18).
Il sera composé d'un bâtiment principal (ateliers, bureaux, quais) bordé de voiries et de stationnements.

Le site sera soumis à enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, pour la rubrique 2340 - Blanchisseries, laveries de linge à l'exclusion du nettoyage à sec visé par la rubrique 2345, la capacité de lavage de linge étant supérieure à cinq tonnes par jour. Il sera également soumis à déclaration au titre des ICPE pour les rubriques suivantes : 2910-A-2, 2915-2, 4130-2 et 4441-2.

Il n'y aura pas de travaux de démolition.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif d'accompagner le développement des activités du groupe ELIS en Provence-Alpes-Côte d'Azur, en compléments des sites existants.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux de construction auront lieu en une seule phase et s'étaleront sur une période de 15 à 20 mois après obtention des autorisations (le démarrage des travaux est estimé au mois d'Avril 2020 sous réserve de l'obtention à cette date des autorisations).

Après réalisation du terrassement, les bâtiments seront édifiés et les réseaux mis en place (électricité, gaz, eau). Enfin les équipements intérieurs seront installés et les voiries et parkings réalisés.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le bâtiment principal abritera les activités de blanchisserie (ateliers de production) ainsi que les bureaux et les services généraux nécessaires à l'exploitation du site.

Le site pourra traiter quotidiennement 100 tonnes de linge et d'articles textiles : linge plat (linge de lit, linge de restauration) et vêtements de travail provenant de différents secteurs d'activités (hôtellerie-restauration, industrie-commerces-services).

Il sera desservi par deux quais pour le chargement et le déchargement des véhicules de la flotte Elis et des flux induits.

Le site disposera d'une zone de stationnement pour les véhicules de la flotte Elis ainsi que d'une zone de stationnement pour les véhicules du personnel.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Demande de Permis de Construire [L. 421-1 et suivants du code de l'urbanisme]
- Demande d'Enregistrement pour une blanchisserie industrielle (rubrique 2340) au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [R 512-46-1 et suivants du code de l'environnement]

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Surface globale du terrain : -----	36 013 m ²
- Emprise au sol : -----	11 740 m ²
- Surface de plancher : -----	13 892 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ZAC des Florides
13700 Marignane

Coordonnées géographiques¹

Long. 05° 12' 32" 79E Lat. 43° 23' 56" 96N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches du site sont : - ZNIEFF de type I "Palun de Marignan - Aire de l'Aiguette" - 930020182 à 800 m à l'ouest du site, et le "Cordon du Jai" - 930012443 à 3.5 km à l'ouest. - ZNIEFF de type II "Étang de Bolmont - Cordon de Jai - Palun de Marignane - Barlatier - La Cadière" - 930012442 à 780 m à l'ouest du site et "Chaînes de l'Estaque et de la Nerthe - Massif du Rove - Collines de Carro" - 930012439 à 1,8 km au sud-est.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone couverte par un arrêté de protection de biotope la plus proche est : "Les Frouques, le Portale et le Vallon de Garangeol" - FR3800582 située à 3.6 km au sud-ouest
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Marignane est classée en loi littoral puisque celle-ci est riveraine d'un étang salé (étang de Berre).
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de territoire de la commune de Marignane qui soit couvert par le PPBE des infrastructures de transport terrestres nationales des Bouches-du-Rhône (03/10/2017). Il est cependant à noter que la Commune de Marignane est partiellement couverte par le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aéroport de Marseille-Provence. Le site ne se trouve cependant pas dans une zone couverte par ce PEB.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Marignane est couverte par les PPR suivants : - Inondation : approuvé le 20/10/2000, le site n'est pas concerné par ce risque. - Mouvement de terrain : approuvé le 12/02/1997, le site n'est pas concerné, - Retrait-gonflement des argiles : approuvé le 14/04/2014, le site se trouve en zone faiblement à moyennement exposée. - Technologique - STOGAZ (approuvé le 27/07/2016), le site ne se trouve pas dans le zonage du PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe pas de fiche BASIAS ou BASOL relative au site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Marignane n'est pas située dans une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans l'emprise du périmètre de protection d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est le "Village des Pennes-Mirabeau et abords" inscrit par l'arrêté du 4 juillet 1967 situé à plus de 7,2 km au nord-est.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche du site est une ZSC "Marais et zones humides liées à l'étang de Berre" - FR9301597 situé à 1,1 km à l'ouest du site (cf. carte de localisation en annexe 7).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est le Massif de la Nerthe situé à 1.8 km au sud du site.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<p>Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La fourniture d'eau pour les besoins de consommation d'eau se fera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour l'usage sanitaire : via le réseau d'eau de ville, - process de blanchisserie : via le canal de Provence. <p>La consommation journalière en eau estimée à 800 m³/j en moyenne (au maximum la consommation sera de 1 350 m³/j), le site consommera au maximum 200 000 m³/an (à noter qu'une saisonnalité forte est présente en été du fait du tourisme important dans la région).</p>
<p>Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne prévoit pas la création d'ouvrages susceptibles de modifier les masses d'eau souterraines (sous-sol, etc...) et de prélèvement des eaux souterraines.</p> <p>Les eaux pluviales seront évacuées vers le réseau public via un bassin de régulation des eaux pluviales et de rétention des eaux d'extinction incendie (dimensionné selon les documents D9 et D9A et validé par le SDIS préalablement au dépôt du dossier ICPE).</p>
<p>Est-il excédentaire en matériaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'incidence du projet en phase de réalisation et en phase d'exploitation est considérée comme mineure.</p> <p>Le projet se situe au droit d'une parcelle défrichée située au sein d'une zone industrielle.</p>
<p>Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les rejets aqueux générés par l'installation seront traités par la STEP de Marignane. Les rejets atmosphériques respecteront les valeurs limites fixées par l'arrêté préfectoral.</p> <p>Le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact sur un habitat ou une espèce inscrite au Formulaire Standard de Données des sites Natura 2000 situés à proximité.</p> <p>Le projet n'est pas concerné par la liste nationale R414-19 et/ou les listes locales Natura 2000 du département 13.</p>

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur d'autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas la consommation d'espaces agricoles, forestiers ou maritime. Le projet, d'une surface de 36 000 m ² environ, se trouve au droit d'une parcelle défrichée située sur une zone d'activité.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans des zones à risques définies dans les plans de prévention des risques, exception faite pour le risque de retrait gonflement des argiles, où le site est implanté dans une zone faiblement à moyennement exposée. La commune de Marignane est située dans une zone de sismicité à risque dite « modérée » (zone 3). Le projet intégrera les prescriptions constructives relatives à la maîtrise de ce niveau de risque.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de risques sanitaires (ni en phase travaux, ni en phase exploitation). En phase exploitation, les activités du site seront exercées dans le respect des prescriptions de l'Arrêté Préfectoral délivré, de la réglementation ICPE et du Code de l'Environnement.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun risque sanitaire n'a été identifié au droit du site ainsi qu'au voisinage immédiat du terrain.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet générera du trafic relatif à la construction de la blanchisserie (prestataires de travaux / camions de chantier). En phase d'exploitation, le projet engendrera du trafic routier dans le cadre de son activité de blanchisserie. La blanchisserie possédera une flotte de véhicules pour la réalisation des tournées de ramassage auprès de ses clients (réception du linge sale / livraison du linge propre).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet sera générateur de bruit (trafic routier, construction). En phase exploitation, le projet est susceptible de générer du bruit du fait du trafic routier et de certains équipements du process. Le projet est localisé dans un parc d'activités (ZAC) et le long d'une route départementale générant des bruits de circulation.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, les engins motorisés seront susceptibles d'engendrer des vibrations. En phase d'exploitation, le projet ne générera pas de vibrations. Le projet n'est pas concerné par des sources de vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des émissions lumineuses liées à l'éclairage des zones de stationnement, de circulation et des quais ainsi qu'à l'éclairage du bâtiment (intérieur et extérieur). La circulation sur la route départementale longeant le terrain et le voisinage de la ZAC engendrent des émissions lumineuses.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase exploitation, le projet engendrera des rejets atmosphériques : - Émissions liées aux installations de combustion fonctionnant au gaz naturel (encadrées au titre de la réglementation sur les ICPE) ; - Émissions liées au trafic généré et induit.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase d'exploitation, le projet engendrera le rejet d'effluents industriels, d'eaux pluviales et d'eaux usées sanitaires. Les effluents industriels (après prétraitement) et les eaux usées sanitaires seront rejetés dans le réseau d'eau usées communal et traités par la station d'épuration de Marignane (une convention de déversement sera élaborée avec l'exploitant de la STEP). Les eaux pluviales rejoindront le réseau d'eaux pluviales communal via un bassin de régulation des eaux pluviales et de rétention des eaux d'extinction incendie.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les effluents engendrés par la phase d'exploitation seront les effluents industriels cités ci-avant qui après pré-traitement sur le site, seront traités par la STEP de Marignane.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, le projet engendrera des déchets liés à la construction des infrastructures. En phase d'exploitation, le projet engendrera des déchets non dangereux (textiles usagés, DIB, papiers/cartons, ferraille, plastiques d'emballage, bois) et des déchets dangereux en faibles quantités (D3E, piles, huiles usagées, fûts vides). Les déchets seront triés et stockés selon les réglementations en vigueur, et feront l'objet d'enlèvements réguliers et de traitements adaptés par des prestataires agréés.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet se trouve sur une zone défrichée située au sein d'une zone d'activité. D'après le PLU de la ville de Marignane, la parcelle du projet est située en zone UE3a1 (secteur relatif à la ZAC des Florides) : zone à vocation d'activités industrielles nécessitant la construction de grande entreprise.</p> <p>Le projet est donc compatible avec l'usage prévu dans le PLU de la commune de Marignane</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets existants ou approuvés situés sur la commune de Marignane et les communes voisines sont les suivants (date : 01/01/2018 à 21/05/2019) :

- Absence d'observation de l'autorité environnementale émis dans le délais de 2 mois concernant le projet d'Ecopôle du Jas de Rhodes, porté par la société SUEZ RV Méditerranée sur la commune des Pennes Mirabeau (10.03.2019),
- Absence d'observation de l'autorité environnementale émis dans le délais de 2 mois concernant le projet de zone d'activité des Sybilles sur les Pennes Mirabeau (25.07.2018),
- Avis de l'autorité environnementale : Restructuration d'une friche en vue de l'aménagement d'un ensemble commercial et de loisir sur le secteur des Rigons aux Pennes Mirabeau (05.07.2018),
- Avis de l'autorité environnementale sur le projet d'ECOSLOPS, commune de Chateauneuf-les-Martigues (06.05.2018),

Le seul effet cumulé possible est celui lié au trafic. Toutefois, ces projets sont éloignés du site et les voies de circulation empruntées seront différentes, les effets cumulés avec les autres projets seront donc négligeables.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les activités de blanchisserie seront exercées dans le respect des prescriptions de l'Arrêté Préfectoral délivré, de la réglementation ICPE et du code de l'environnement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Du fait de son classement en tant qu'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), le projet devra faire l'objet d'un dossier d'Enregistrement, encadrant les principales incidences recensées dans le cadre du présent document.

Au vu de la nature du projet, des faibles incidences potentielles identifiées, et de l'absence d'enjeu environnemental majeur sur le site et dans ses environs, il nous paraît que celui-ci devrait être dispensé de la réalisation d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 - Carte de localisation du projet vis-à-vis des sites Natura 2000

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

St Cloud

le,

02/08/2019

Signature

